

TVA À L'INTERNATIONAL POUR LES ŒUVRES D'ART

TVA & Œuvres d'art

OBJECTIFS

- Appliquer le régime de TVA applicable aux opérations internationales impliquant des œuvres d'art.
- Identifier les règles spécifiques régissant les échanges internationaux de biens artistiques.
- Obligations déclaratives liées aux transactions internationales d'œuvres d'art.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Galeriers d'art, maisons de ventes aux enchères, Art advisors, General Manager...

- Achats, Logistique & Administration des Ventes.
- Commissaires aux Comptes.
- Experts-comptables & collaborateurs.
- Services Comptables & Financiers.

Prérequis :

- Bonne connaissance des notions du commerce international.

Niveau :

- Professionnel
 Avancé
 Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS par personne

Société  1 JOUR 7 heures  820 € HT*

Cabinet d'expertise-comptable 615 € HT*

Sur devis

(France entière) à partir de 1900 € HT**

*non cumulable avec autres remises

**Ce module peut être intégré à une journée de formation en intra et complété par d'autres thèmes, selon vos besoins.

Créé le 11/01/2024 - mis à jour le 01/02/2024

Notre programme de formation, axé sur la TVA d'œuvres d'art, explore toutes les nuances complexes de la TVA appliquée spécifiquement au marché de l'art à l'international.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

- Acquisitions intracommunautaires
 - Droit commun, TVA sur marge et exonération
- Achats en consignation – œuvres confiées en provenance d'un Etat membre
- Livraisons intracommunautaires
 - Droit commun et TVA sur marge
- Ventes en consignation – œuvres confiées à destination d'un Etat membre
- Ventes à distance (ventes à des particuliers en Union Européenne)
- Importations définitives
 - Droit commun, TVA sur marge et exonération
- Régime de l'Admission temporaire
- Exportations définitives
- Exportations temporaires
- Bill to ship // to
 - Facturation UE / livraison pays tiers
 - Facturation pays tiers / livraison UE
- Ventes triangulaires

COMMISSAIRES PRISEURS ET AUTRES INTERMÉDIAIRES

- Intermédiaires agissant au nom d'autrui
- Intermédiaires agissant en leur nom propre
- Régimes de TVA applicables au vendeur, au commissaire-priseur et au client
 - Pour les opérations domestiques
 - Pour les échanges intracommunautaires
 - Pour les importations et les exportations

COMMISSIONS

- Notion d'intermédiaire transparent
- Commissions taxables
- Commissions exonérées

Scannez pour choisir votre session de formation

